

Communiqué de presse

Le Directeur Exécutif de CropLife Maroc, M. Boubker El Ouilani a participé à l'atelier relatif à la préparation du projet GCP/MOR/042/GEF sur « l'élimination des polluants organiques persistants et des pesticides obsolètes, et le renforcement de la gestion du cycle de vie des pesticides » organisé par la FAO, l'ONSSA, les Ministères de la Santé et de l'Environnement, et ce le mardi 18 juin 2013 à l'IAV Hassan II de Rabat. Ci-après, les remarques et observations formulées, d'une manière officieuse, au nom de CropLife Maroc, en attendant l'accord des membres du bureau :

CropLife Maroc apportera son support et son soutien pour l'aboutissement d'un tel projet. Cependant, si elle est d'accord avec les objectifs formulés, elle ne partage pas l'approche proposée.

Remarques, d'ordre général :

1. Projet trop ambitieux, au vu des capacités, des moyens et des ressources disponibles
2. Par souci d'efficacité, nécessité de se focaliser sur la composante relative à l'élimination des stocks obsolètes et d'ajouter une autre dédiée à la prévention.
3. Actions non valorisées conduisant à un risque de sous estimation ou surestimation de certaines d'entre elles.
4. Les indicateurs de performances doivent être quantifiables, mesurables et clairement définis

Remarques spécifiques :

1. Composante 1 : Elimination des stocks obsolètes :

- i. Aucune référence n'est faite au projet PASP abandonné ; il aurait été souhaitable qu'une analyse des causes de l'échec du projet PASP soit faite pour en tirer les enseignements qui permettront d'éviter d'autres erreurs.
- ii. Par souci d'économie, ne pas refaire les inventaires des stocks obsolètes qui ont été déjà faits dans le cadre du PASP. A notre avis, il faut se limiter à inventorier les stocks obsolètes additionnels

2. Composante 2: Gestion des emballages vides de pesticides

- i. La question des emballages vides est certes, une problématique au Maroc, mais elle ne peut à elle seule constituer une composante du projet
- ii. Nécessité de préciser l'objectif final de cette action ;
 - a. Si c'est pour solutionner le problème des agriculteurs exportateurs qui sont confrontés aux exigences de la certification, il faut tenir compte des projets pilotes de récupération et de destruction des emballages vides qui ont été déjà initiés par le privé, et qui ont démontré que c'était possible à condition que la législation en la matière soit clairement

- définie, que les infrastructures de base soient assurées et que l'ensemble des parties prenantes soient convaincues et engagées (Administrations concernées, agriculteurs, Industrie, canaux de distributions, ONG et sociétés privés).
- b. Si c'est pour protéger et préserver notre environnement, il faut alors prendre en considération tous les déchets agricoles de tous les périmètres concernés.
- iii. Nous proposons que la composante 2 soit renommée : Prévention et sensibilisation pour une meilleure gestion des pesticides durant leur cycle de vie, avec comme activités :
- Contrôle et gestion des stocks de pesticides
 - Sensibilisation à l'utilisation raisonnée et rationnelle des pesticides
 - Réduction des risques liés à une mauvaise utilisation des pesticides
 - Promotion de la lutte intégrée et des alternatives à la lutte chimique
 - Gestion des emballages vides

3. Composante 3: « Réduction de l'utilisation des pesticides et recours aux alternatives aux pesticides chimiques conventionnels »

- i. Nous pensons que l'intitulé de la composante 3 ne reflète pas la réalité du secteur. En effet, cela sous entend, que dans notre pays il y aurait une utilisation abusive et exagérée des pesticides, ce qui n'est pas le cas. A titre d'exemple, le potentiel des surfaces des céréales, denrée stratégique pour le pays, qui justifie économiquement d'un traitement phytosanitaire dépasse de 3 fois le marché réellement traité actuellement. Le vrai problème à ce niveau est la mauvaise utilisation et le mésusage des pesticides. En conséquence, et vu que les bonnes pratiques agricoles sont proposées d'être traitées dans la composante 2, nous proposons de changer l'intitulée de la composante 3 par « Mesures d'accompagnement, législation et réglementation » en gardant toutes les activités déjà mentionnées.